

# BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE CONTRAT REGIONAL

## PREAMBULE

---

Par délibération du Conseil Municipal du **30 mai 2011**, il a été :

✎ **APPROUVE** les modalités de concertation auprès de la population du dossier de Contrat Régional

✎ **DECIDE** d'organiser la concertation selon les modalités suivantes :

↳ **Publicité de la concertation auprès des habitants**

- ◆ Affichage d'un avis d'information sur tous les panneaux administratifs
- ◆ Publication sur le site internet de la commune
- ◆ Publication dans le bulletin municipal (VI – Edition Spéciale)

↳ **Concertation avec la population**

- ◆ Mise à disposition en mairie d'un dossier présentant le projet, les études de faisabilité déjà réalisées et un projet de plan d'aménagement
- ◆ Mise à disposition en mairie aux jours et heures ouvrables d'un registre destiné aux observations du public

## BILAN

---

### **PUBLICITE DE LA CONCERTATION**

◆ **Affichage**

Un avis d'information a été affiché sur tous les panneaux administratifs jusqu'à l'ouverture de la concertation publique.

◆ **Site internet**

Un avis d'information a été publié sur le site internet de la commune jusqu'à l'ouverture de la concertation publique

◆ **Bulletin municipal**

Une édition spéciale du Villejust Information a été publiée et mis en ligne sur le site internet. Ce bulletin municipal a été distribué à l'ensemble des habitants en boîte aux lettres avant l'ouverture de la concertation.

### **CONCLUSION**

Les termes de la délibération du 31 mai 2011, au niveau de la publicité de la concertation auprès des habitants, ont été scrupuleusement respectés.

## **CONCERTATION**

### ♦ Mise à disposition en mairie du dossier de concertation

Dès le mardi 14 juin 2011, il a été mis à disposition du public en mairie aux jours et heures ouvrables un dossier présentant le projet, les études de faisabilité déjà réalisées et un projet de plan d'aménagement

### ♦ Mise à disposition en mairie d'un registre

Dès le mardi 14 juin 2011, il a été ouvert en mairie un registre destiné à recueillir les observations du public les jours et horaires d'ouverture de la mairie (du lundi au samedi). Ce registre accompagnait le dossier précité.

## **CONCLUSION**

Depuis l'ouverture du registre, le mardi 14 juin 2011 jusqu'au samedi 25 juin 2011 inclus, date de la clôture du registre, 1 observation a été recueillie sur le registre, aucune n'a été adressée par courrier ou e-mail.

## **PUBLICITE DU BILAN**

Les modalités de publicité se feront de la manière suivante, à savoir :  
affichage en Mairie, publication sur le site internet de la commune, publication dans le Villejust Informations (bulletin municipal).

## **CONCLUSION GENERALE**

---

Monsieur le Maire constate que les modalités de publicité et de concertation ont été respectées.

Le dossier mis à disposition du public n'ayant recueilli que des observations positives sur le registre destiné à cet effet, il peut être admis que la population a reçu toute l'information possible sur l'existence du dossier concernant le contrat régional n et a eu la possibilité de s'exprimer si elle le jugeait utile.

La phase de concertation est donc considérée comme achevée au 25 juin 2011.

Fait à Villejust, le 8 juillet 2011.

Le Maire,  
  
Serge PLUMERAND.

